



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

9 septembre 2021

Procès-verbal des 120^{ème} et 121^{ème} assemblées générales ordinaires de la LRF

Durant l'été 2021, les clubs actifs membres de la LRF ont été informés, via une information postée sur le site internet, des éléments suivants :

- L'Assemblée générale ordinaire 2020 n'a malheureusement jamais pu se tenir au vu des restrictions en vigueur aux diverses dates planifiées.
- Pour 2021, le Comité a fait le choix de ne pas prendre le risque de l'organiser en présentiel mais via le présent courriel, et ce conformément à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19 « l'organisateur d'une assemblée de société peut (...), imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par écrit ou sous forme électronique ».
- Au vu des éléments précités, nous vous invitons dès lors à exercer votre droit de vote sur les objets portés à l'ordre du jour, relevant de la compétence de l'AG, dans le respect des dispositions légales et conformément à nos statuts, par correspondance et vous adressons, en annexe, l'entier des documents vous permettant de statuer en toute connaissance de cause.
- Le dépouillement aura lieu le mardi 17 août 2021, dans les locaux du CSRV, en présence de deux clubs, désignés en qualité de scrutateurs et du Comité de la LRF.
- Nous rappelons **que les clubs membres actifs ont l'obligation de voter** sous peine de sanction prévue à l'article 14 des statuts.

Le 9 septembre dernier s'est tenu dans les locaux du CSRV, sous la Présidence de Daniel Guillemin et de l'ensemble du comité de la LRF, le dépouillement, dont vous trouverez les résultats ci-après.



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

Clubs actifs membres de la LRF invités à participer à l'AG par correspondance : 50

Clubs actifs membres de la LRF ayant retournés le bulletin de vote : 27

Voix : 27

Majorité 14

Sans réponses : 23

Clubs actifs membres de la LRF ayant retourné le bulletin (sans distinction des équipes masculines et féminines)

- 1) Azqore
- 2) Banque Cler
- 3) Bar des Boucaniers
- 4) C'est dit
- 5) Calcio Napoli Fans
- 6) Chantemerle
- 7) Cowboys
- 8) CSPL
- 9) Derby Lausanne
- 10) Desesperados
- 11) Dorigny
- 12) EHL
- 13) Friends Connection
- 14) GDJ
- 15) Great Escape
- 16) Hirslanden
- 17) Lemman Black Swans
- 18) Lokomotiv Lozanna
- 19) Manoilles
- 20) Nestlé
- 21) New Team
- 22) Pain Fromage
- 23) Pandas volants
- 24) Phénix
- 25) Philip Morris
- 26) Sauce Galaxy
- 27) United New Team



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

Clubs actifs membres de la LRF n'ayant pas retourné le bulletin (sans distinction des équipes masculines et féminines)

- 1) Béthusy
- 2) Bressepe Amicale
- 3) BVRV FC
- 4) Chapelle, la
- 5) CIO
- 6) Couleur Respaix
- 7) Dynamo SLAF
- 8) FTH Services
- 9) GIHE
- 10) Gotham City
- 11) HEC Lausanne
- 12) Helvetia Sport Team FC
- 13) Implenla Vaud
- 14) Jeuncomm
- 15) Lausanne-Ours
- 16) Liadet Pial FC
- 17) Nous
- 18) Red Lions
- 19) Red Marmottes
- 20) TL
- 21) UEFA
- 22) Zèbres du Moulin de Cugy
- 23) ZZ Lausanne

Les dispositions mentionnent que les clubs membres actifs absents et excusés sont sanctionnés d'une amende de CHF 100.00 et ceux non excusés d'une amende de CHF 200.00.

Tenant compte du vote par correspondance, et à titre exceptionnel, les clubs membres actifs n'ayant pas retourné le bulletin se verront amendés d'un montant uniquement de CHF 100.00.

1. Désignation des scrutateurs

Banque Cler et C'est dit ont été désignés scrutateurs.

Ces derniers se sont présentés pour assister au dépouillement le 9 septembre 2021 dans les locaux du CSRV, conformément à la convocation reçue précédemment.

2. Approbation du procès-verbal de la 119^e assemblée générale

Adoptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2019

Le comité de la LRF vous propose d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale du 06 mars 2019 qui vous a été adressé en pièce jointe.

- 26 x Oui**
- 0 x Non**
- 1 x Abstention**

Le procès-verbal du 06.03.2019 est adopté.



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

3. *Rapports*
 - 4.1. *de gestion par le président central de la LRF*
 - 4.2. *du Groupement des arbitres par son président*
 - 4.3. *du Tribunal arbitral par son président*
4. *Finances*
 - 5.1. *Présentation des comptes 2018*
 - 5.2. *Présentation des comptes 2019*
 - 5.3. *Présentation des comptes 2020*
 - 5.4. *Rapport des vérificateurs des comptes*

5. Adoption des rapports désignés sous chiffres 4 et 5

Adoptez-vous les comptes 2018, 2019 & 2020

Le comité de la LRF vous propose d'adopter
Les comptes 2018, 2019 & 2020

- 26 x Oui
 0 x Non
 1 x Abstention

Les comptes 2018, 2019 & 2020 sont adoptés.

6. *Admissions et démissions des clubs*
Selon liste jointe.

7. Election complémentaire au comité de la LRF

M. Denis Manghardt, trésorier
M. Heinz Baudère, calendrier

Acceptez-vous d'élire au comité

M. Denis Manghardt, trésorier
M. Heinz Baudère, calendrier

- 27 x Oui
 0 x Non
 1 x Abstention

Messieurs Manghardt et Baudère sont élus au comités de la LRF.

Le comité se compose comme suit :

Daniel GUILLEMIN	Président	Signature collective à deux
Davide MALGIOGLIO	Vice-président	Signature collective à deux
Jérôme KOELLE	Vice-président	Signature collective à deux
Denis MANGHARDT	Caissier	Signature collective à deux
Fernando BLANCO	Resp. des compétitions et du calendrier	
Heinz BAUDERE	Resp. des compétitions et du calendrier (rempl.)	



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

8. Désignation de l'organe de révision pour un contrôle ordinaire des comptes en 2021

Sont nommés par le comité de la LRF :

Rapporteur : CSPL Féminin

Membre : FC Helvetia Sport Team

Suppléant : HEC Lausanne

Le comité de la LRF porte à votre connaissance que l'ensemble des autres points seront traités lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en présentiel au début de l'année 2021. A cette occasion se déroulera également la remise des diverses récompenses.

LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL

Le Président :

D. Guillemin

Le Vice-président :

D. Malgioglio